

## ABONNEMENT

<b>Saumur</b>	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
<b>Poste</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 JANVIER

## La boîte aux gifles

Un ministre a été l'objet dans un journal des attaques les plus violentes, son honneur et sa probité ont été mis en cause, des détails abominables ont été fournis au public sur ses antécédents et sur sa vie privée, les faits articulés contre lui ont même paru appuyés d'un commencement de preuves avec des dates citées, des documents judiciaires ou notariés invoqués. Que fera-t-il et quelle réparation réclamera-t-il ?

Un simple particulier n'aurait d'autre ressource que d'en appeler à la justice et de réclamer pour sa réputation offensée la pleine lumière de l'audience. Un ministre peut encore s'ouvrir une autre voie : il n'a qu'à en appeler à la plus haute de toutes les publicités, à celle de la tribune du Parlement, à se faire interroger, interpellé et à répondre. Il confondra ses calomnieux et il recueillera de ses juges naturels, des élus du peuple, le témoignage éclatant qui doit venger son honneur.

Il en serait ainsi dans les pays qui jouissent d'une Constitution libérale et où des mœurs politiques civilisées et des habitudes de bonne compagnie imposent à ceux qui détiennent le pouvoir l'obligation de se respecter eux-mêmes pour obtenir le respect d'autrui.

Il en était ainsi en France au temps des ministres qui s'appelaient Richelieu, Villèle, Martignac, La Ferronnays, Casimir Périer, Molé, Broglie, Villemorin, Guizot; — nous en passons et des meilleurs.

Dans le cabinet que préside M. de Freycinet, on entend autrement le soin de sa dignité personnelle. Le ministre de l'intérieur, M. Constans, a été traité comme nous venons de l'indiquer dans plusieurs numéros successifs de l'*Intransigeant*. Il n'a point fait citer le journal devant la Cour d'assises, il n'a réclamé d'aucun de ses amis — il ne peut en manquer dans une Chambre qu'il a en majeure partie composée lui-même — de lui fournir l'occasion d'amples et solennelles explications.

Tout au contraire, quand, mardi, un député de la Seine est venu à la tribune pour interpellé, de tous les bancs ministériels se sont élevés des cris réclamant la question préalable.

Et le ministre de la République s'est élancé de son banc pour se faire justice lui-même et provoquer une bagarre générale. La séance est levée et le salon de la Paix devient une arène où boxent députés et journalistes.

Et cela s'appelle un Parlement ! un gouvernement !

Si cela se passait dans une salle fermée, avec des portes capitonnées pour étouffer le bruit, cela ne serait pas très propre, mais c'est aux yeux de tous, des spectateurs français et étrangers, que se déroule pareille scène ; mais quelques heures plus tard la presse et le télégraphe ont transmis tous les détails dans tous les pays civilisés des deux mondes.

Il est bien temps de nous parler du prestige

moral que la République a su nous rendre au dehors. Qu'est-ce que vous voulez qu'on pense d'un régime dont l'un des principaux ministres tient une pareille conduite et trouve encore une heure après, grâce à de plates et insignifiantes excuses, une majorité pour l'absoudre ?

Ce n'est pas le moindre scandale de cette séance. Il y a eu 338 députés qui ont eu le courage de passer l'éponge, une éponge qui, si humide qu'elle ait été, n'a rien lavé.

M. Laur a reçu des gifles, M. Castelin des coups de poings, M. Boudeau des soufflets, M. Mire un livre sur la tête, mais les articles de l'*Intransigeant* restent, aggravés par cette réponse unique de M. Constans : une voie de fait. Ce n'est pas même une provocation, ce qui serait déjà injustifiable en pareil lieu, c'est tout simplement l'explosion d'une rage voyoucratique qui du premier coup se porte au pugilat comme dans les bastringues, et encore, dans ces endroits-là, les gens qui veulent agir comme M. Constans disent à leur adversaire : « Si tu n'est pas un lâche, sors avec moi ! »

Il y a là de quoi consoler ceux qui ne s'étaient pas ralliés à la République, quand M. Constans promettait d'être « très bien », n'ont pas l'occasion de fréquenter le monde officiel. Par contre, ce n'est pas agréable pour le chef de l'Etat, M. Carnot, qui est obligé de recevoir à sa table les ministres en même temps que les représentants des puissances étrangères. Il ne serait pas flatté sans doute si, un beau soir, par la généralisation de ces mœurs-là, tel ou tel ambassadeur était obligé de télégraphier à son gouvernement qu'il était sorti de l'Elysée avec une joue enflée ou un œil au beurre noir. Il faut y prendre garde, cela peut dégénérer en habitude, car, ainsi que l'a fait spirituellement observer M. Francis Magnard dans le *Figaro*, il est quelquefois plus facile de souffleter que de répondre.

En attendant, depuis mardi le Palais-Bourbon a mérité de changer son nom contre celui de « La Boîte aux gifles ».

## LES CINQ CARDINAUX

L'exposé de la situation faite à l'Eglise par les cinq cardinaux français aura dans le pays un immense retentissement. C'est l'acte le plus important qui soit intervenu dans la polémique religieuse de ces dernières années, car c'est la première manifestation collective des chefs de l'Episcopat contre la situation faite à l'Eglise par le gouvernement de la République. Ce document est une protestation aussi ferme dans le fond que mesurée dans la forme contre tous les attentats dont la liberté religieuse a été victime et contre des lois que le chef du gouvernement déclarait naguère faire partie du patrimoine de la République. Il n'est presque pas une de ces mesures contre laquelle les monarchistes n'aient protesté, il n'est pas une de ces lois qui n'ait été combattue par eux. Nous donnons donc à cette partie de la déclaration des cardinaux notre adhésion sans réserve.

Les cardinaux déclarent également que « conformément aux enseignements du Saint-

Siège et à la tradition catholique, ils ne font aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée ». Nous n'attendions pas de leur part un autre langage, car jamais nous n'avons souhaité de voir aucun membre du clergé prendre parti dans les questions constitutionnelles. Ils croient de plus en plus de devoir, en terminant, conseiller aux catholiques de se placer « sur le terrain constitutionnel pour opposer une ferme résistance aux empiètements de la puissance séculière sur le domaine spirituel. » Par là ils n'entendent certainement pas demander aux monarchistes, qui sont en même temps des catholiques, de renoncer à des convictions et à des espérances pour l'avenir desquelles on ne saurait leur refuser le droit de travailler. Mais si les éminents signataires de la déclaration font appel à l'esprit d'union et de dévouement dont les monarchistes ont déjà donné tant de preuves, ils peuvent compter sur leur absolu concours.

En raison de l'importance de ce document, nous le reproduisons en entier dans plusieurs numéros.

## INFORMATIONS

Toutes les feuilles républicaines antiboulangistes, opportunistes et radicales, approuvent M. Constans d'avoir eu recours à des soufflets pour faire éclater son innocence.

Le *Journal des Débats*, publie des appréciations qui méritent d'être lues.

« ... Mais l'exemple qu'il a donné ne révèle pas moins, dans le corps social et politique, un trouble très profond.

« Un membre du gouvernement, en pleine Assemblée dite parlementaire, se faisant justice à coups de poing, tout à côté du ministre de la justice réduit dès lors au rôle d'inutilité, c'est un spectacle qui nous rapproche fort de l'état de nature, et il y a une ironie cruelle à le voir s'étaler au milieu même de l'enceinte des lois. Cela est fâcheux, cela est grave.

« La responsabilité principale n'en revient pas à M. Constans ; il s'est excusé et il était excusable ; mais le mal n'en est pas moins très réel et la séance de mardi n'a profité à personne.

« La Chambre, dans son émotion un peu incertaine et comme diverse, était surtout inquiète et attristée. Elle s'est séparée avec un sentiment pénible ; ce sentiment sera partagé par le pays. »

## LE NOUVEL INCIDENT LAUR-CONSTANS

On sait que M. Laur avait télégraphié à M. Rochefort pour lui demander s'il devait envoyer des témoins au ministre de l'intérieur.

On sait également que M. Rochefort a répondu par une dépêche injurieuse pour M. Constans, dépêche dont la publication provoque des poursuites contre l'*Intransigeant*.

Dans cette dépêche, M. Rochefort conseillait à son ami de ne pas envoyer de témoins au ministre de l'intérieur et l'engageait, en outre, à ne pas porter l'affaire devant les tribunaux. Suivant un nouveau conseil de son ami,

M. Laur s'est ravisé, et avant-hier il avait constitué comme témoins MM. le docteur Devillers et Dumontel, député de l'Aisne, avec mission de demander à M. Constans une rencontre au pistolet.

Ces messieurs se sont présentés dans la soirée à la place Beauvau. M. Constans les a reçus immédiatement.

MM. le docteur Devillers et Dumontel ont fait connaître au ministre de l'intérieur qu'ils venaient lui demander, au nom de M. Laur, une réparation par les armes pour les voies de fait auxquelles il s'était livré sur leur client.

M. Constans leur a répondu que si M. Laur lui avait envoyé ses témoins dès la veille, il aurait pu examiner quelle suite il devait donner à cette affaire ; mais qu'après les tergiversations de son adversaire, après surtout les divers télégrammes échangés entre le député de Neuilly et M. Rochefort, il ne pouvait que refuser d'entrer en pourparlers avec les représentants de M. Laur.

Nous lisons dans l'*Eclair* que M. Laur va adresser au procureur général une plainte contre M. Constans.

## LE SERVICE EN MÉMOIRE DU DUC DE CLARENCE

Un service a été célébré avant-hier dans la chapelle des Anglais, à Paris, rue d'Aguesseau, pour le repos de l'âme du duc de Clarence.

Cette cérémonie a été aussi simple qu'imposante.

Le portail et l'intérieur de l'église étaient décorés de draperies noires avec bandes d'argent, relevées par les armoiries de la maison royale d'Angleterre.

Au fond de l'autel, une grande draperie noire étoilée d'argent, ayant au milieu une grande croix en argent.

Des crêpes noirs couvraient l'autel et la chaire.

Sur les bancs de droite avaient pris place le lieutenant-colonel Chamoin et le commandant Courtès, représentant M. Carnot ; M. Ribot, ministre des affaires étrangères, avec le comte d'Ormesson et MM. Clavery et Mollard ; le lieutenant-colonel Pamard, représentant le ministre de la guerre ; M. Yves Guyot, le commandant Courbebaisse, représentant le général Saussier.

Sur les bancs de gauche étaient M. Egerton, chargé d'affaires à l'ambassade d'Angleterre, et les autres autres membres de l'ambassade. Derrière eux, les membres du corps diplomatique au grand complet.

Le maréchal Canrobert, absent de Paris en ce moment, s'était fait représenter par un officier d'ordonnance.

Le glorieux maréchal s'honore, en effet, de l'amitié du prince de Galles et du duc de Cambridge, et il a tenu à s'associer à leur deuil.

Le discours prononcé par M. Noyes, à la fin du service, a été très émouvant.

Après la cérémonie, on a défilé devant les membres de l'ambassade.

M<sup>re</sup> Gay, évêque d'Anthédon, est mort des suites d'une affection cardiaque dont il souffrait depuis fort longtemps.

Les obsèques sont célébrées aujourd'hui en l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris. Après le service funèbre, le corps sera déposé dans le caveau de l'église, pour être ultérieurement transporté à Ambazac (Haute-Vienne), où l'inhumation sera faite dans une sépulture de famille.

M<sup>r</sup> Gay, évêque in partibus d'Anthédon, a été le coadjuteur de M<sup>r</sup> Pie, à Poitiers.

Le préfet de l'Aude, Beverini-Vico, celui qui a provoqué au Conseil général l'ignoble scène de pugilat dont nous avons parlé, vient, dit l'*Eclair* de Montpellier, d'être élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe.

Il y a là un vrai défi à l'opinion publique, un soufflet à l'adresse des malheureux inondés surpris par les eaux grâce à la fugue du sieur Beverini; quant à celui-ci, chacune de ses incartades lui vaut de nouvelles faveurs.

L'influenza, prenant à Paris une grande extension, la commission d'assistance publique du Conseil municipal a chargé trois de ses membres, MM. Georges Berry, Lucipia et Paul Strauss, de faire avec M. Peyron une démarche auprès de M. de Freycinet, à l'effet d'obtenir du ministre de la guerre l'autorisation de convertir des casernes d'octroi en hôpitaux temporaires.

La mortalité augmente. Lundi, il a été procédé à 360 inhumations, chiffres officiels.

180 nouveaux porteurs ont été engagés par les Pompes funèbres.

Le comte Menabrea, fils de l'ambassadeur d'Italie à Paris et attaché lui-même à l'ambassade, serait à la veille de donner sa démission afin de se faire naturaliser Français.

Il aurait en même temps l'intention de former devant les tribunaux français une demande en divorce.

On assure que, si cette éventualité se produisait, le général Menabrea, actuellement en Italie où il en conférerait avec son gouvernement, donnerait sa démission.

#### LA CARTE FORCÉE

Dans les lycées de Paris, les professeurs sont chargés de recueillir les offrandes des élèves, en vue de favoriser l'étude du français à l'étranger. Voici comme on procède :

« Notre influence au dehors, dit le professeur, ne peut s'affirmer et s'étendre que par le commerce. Or, il ne suffit pas que nous apprenions les langues étrangères, il faut que les étrangers connaissent la nôtre. Nous devons donc fonder des écoles partout. Nous les confierons (c'est là qu'est l'hypocrisie !) à des religieux et à des religieuses qui apprendront à aimer la France. Vous êtes tant dans cette classe ; j'ai déjà avancé les deux ou trois cents francs qui vous sont attribués ; je compte que

vous voudrez bien me rembourser demain, chacun votre quote-part. »

Que dites-vous du procédé ?

Nous connaissons une classe dans laquelle deux élèves externes ont refusé la contribution... Gare les examens !

## ÉTRANGER

### LES OBSÈQUES DU DUC DE CLARENCE

Londres, 20 janvier.

Les obsèques du duc de Clarence ont eu lieu aujourd'hui.

La ville porte le deuil. Les drapeaux des édifices publics sont en berne. Les rideaux sont tirés sur beaucoup de maisons particulières. Les volets des boutiques sont fermés.

Les cochets de fiacre et d'omnibus portent un crêpe à leurs fouets.

Une dépêche de Sandringham annonce que le cortège funèbre s'est formé à 9 h. 1/2 devant l'église.

Le corps du duc est placé sur un affût tiré par six chevaux.

Après un court service dans l'église, auquel assistaient les princes et les princesses et les membres de la maison du prince de Galles, le cortège est parti pour la gare de Wolverston.

Une foule respectueuse formait la haie sur la route.

### UN COMLOT A CONSTANTINOPE

Un complot vient d'être découvert à Constantinople et a produit une grande émotion à Yldiz-Kiosk.

On persiste, malgré tout, à assurer que la tranquillité n'a jamais été troublée. C'est, du moins, l'assurance que le grand-vizir Djewad-Pacha a donnée à Sa Hautesse le Sultan, lors du dernier Selamleek.

Cela n'empêche pas qu'on a procédé à près de 400 arrestations. Or, le motif de ces arrestations n'est autre que la découverte du complot pour la délivrance du sultan Mourad. On sait que le prédécesseur d'Abdul-Hamid est enfermé dans le palais de Tschéragan Han. Or, on a trouvé que les conspirateurs avaient creusé aux abords de ce palais un passage souterrain pour parvenir jusqu'au sultan Mourad.

L'intention des conjurés était de délivrer le sultan Mourad et de le replacer sur le trône.

Parmi les personnes arrêtées, il se trouve 30 hodjas (prêtres turcs), 30 officiers et 320 softas, professeurs, marchands, etc.

On garde naturellement le plus grand secret sur toute cette affaire. Mais le redoublement de surveillance autour du palais impérial d'Yldiz-Kiosk et les mesures extraordinaires de police prises en ville suffisent amplement à confirmer ce qu'on s'efforce tant de cacher.

Olivier détourna les yeux avec un soupir.

— Avec toi, qui ne peux pas même me pardonner ?

C'était vrai. Jean parlait de repentir et de rémission au mourant et lui-même ne pouvait prononcer le mot qui devait lui rendre la paix.

Il eut encore une seconde de courte lutte, puis, se redressant, calme et grave comme l'ange de la miséricorde :

— Olivier, dit-il, que tout soit oublié ; je ne te maudis plus, je te pardonne ; je ne penserai plus à ta faute que pour la réparer. A présent, ne me cause pas la torture de te voir quitter ce monde en impie, en désespéré. Tout crime pleuré sincèrement est racheté. Laisse-moi appeler un prêtre.

— Tu m'as pardonné, vrai, bien vrai ?

— Sur mon âme et conscience.

— Embrasse-moi.

Jean eut une hésitation si courte que son frère ne s'en aperçut pas, et il effleura de ses lèvres frémissantes le front du mourant.

— Écoute, reprit celui-ci, qui haletait, elle t'est si profondément attachée, que pour ne pas briser ton honneur et ton cœur, elle m'a interdit de rien t'avouer.

— Tais-toi, dit Jean, qui aimait cependant à

## NOUVELLES MILITAIRES

### LA GARNISON DE PARIS

D. — Quels sont les régiments d'infanterie actuellement à Paris qui doivent quitter la capitale en septembre 1892 et quelles sont les garnisons de province qu'ils doivent rejoindre ?

R. — Ce sont :

1<sup>o</sup> Les régiments ci-après du 4<sup>e</sup> corps :

124<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Laval.

130<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Mayenne.

145<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Mamers.

147<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Le Mans.

2<sup>o</sup> Les régiments ci-après du 3<sup>e</sup> corps :

39<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Rouen.

74<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Rouen.

36<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Caen.

129<sup>e</sup> de ligne, qui rejoindra Le Havre.

D. — Quels sont les régiments de province qui sont désignés pour tenir garnison à Paris à la même époque ?

R. — Ce sont :

1<sup>o</sup> Les régiments ci-après du 4<sup>e</sup> corps :

101<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Laval.

102<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Mayenne.

103<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Mamers.

104<sup>e</sup> de ligne, en garnison au Mans.

2<sup>o</sup> Ceux du 3<sup>e</sup> corps ci-après :

24<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Rouen.

28<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Rouen.

5<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Caen.

119<sup>e</sup> de ligne, en garnison au Havre.

D. — Quels sont les régiments d'infanterie actuellement à Paris et qui doivent normalement être relevés en 1893 ?

R. — Ce sont les régiments du 5<sup>e</sup> corps ci-après, qui sont arrivés à Paris en 1891 :

46<sup>e</sup> de ligne, venant d'Auxerre.

89<sup>e</sup> de ligne, venant de Montargis.

34<sup>e</sup> de ligne, venant de Blois.

76<sup>e</sup> de ligne, venant d'Orléans.

D. — Quels sont les régiments d'infanterie qui doivent être rayés définitivement de la liste des corps concourant à la formation de la garnison de Paris ?

R. — Nous n'en connaissons aucun. Les bruits qu'ont fait courir à ce sujet certains de nos confrères sont complètement dénués de fondement.

Jusqu'à ce jour, aucune détermination n'a été prise à ce sujet. (France Militaire.)

### UN PRÊTRE DÉCORÉ

Samedi dernier a eu lieu à Perpignan, dans la belle promenade des Platanes, la revue d'honneur pour la remise des décorations militaires décernées à l'occasion du 4<sup>e</sup> janvier.

Favorisée par un temps superbe, cette belle fête de l'armée avait attiré une foule nombreuse. On remarquait non sans surprise, — tant la

chose paraît extraordinaire aujourd'hui, — un prêtre occupant la place d'honneur parmi les officiers décorés. Ah ! certes, il tenait bien sa place, modestement, mais pourtant fièrement, ce grand et beau vieillard, que sa noble prestance et sa croix d'aumônier brillant sur sa poitrine faisaient prendre pour un évêque. Et il l'a bien gagnée, cette croix des braves, cet excellent abbé Julia qui, depuis plus de trente ans, attaché à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains, reçoit enfin la récompense méritée de ses bons et loyaux services. Et quand le général Noël a attaché sur la poitrine du brave aumônier la croix de la Légion d'honneur en lui donnant l'accolade, et que les fanfares militaires ont retenti, ç'a été dans la foule, et principalement parmi les nombreux représentants de la classe ouvrière, une véritable explosion de sympathies.

M. l'abbé Julia, qui honore aujourd'hui, en même temps l'armée et la patrie, le diocèse de Perpignan et l'Église, a droit aux félicitations les plus sincères.

### CANTINIÈRE MÉDAILLÉE ET RELIGIEUSE DÉCORÉE

On mande de Constantine, le 19 janvier :

« Le général O'Neil, commandant la division militaire de Constantine, entouré de son état-major et devant toutes les troupes de la garnison, commandées par le général de brigade Sénard, a remis, sur la place du Palais, les décorations de la Légion d'honneur accordées aux officiers.

Il a ensuite décoré de la médaille militaire M<sup>re</sup> Duchamp, cantinière aux tirailleurs algériens, qui compte vingt-quatre ans de services et vingt-quatre campagnes.

M<sup>re</sup> Duchamp était à la bataille de Froeschwiller en 1870 ; faite prisonnière au siège de Strasbourg, elle fut conduite en Allemagne, d'où elle parvint à fuir et à regagner la France par la Suisse.

M<sup>re</sup> Duchamp prit aussi part à la campagne de Kabylie.

Après le défilé des troupes, le général O'Neil s'est rendu à l'hôpital militaire, où il a remis la croix de la Légion d'honneur à M<sup>re</sup> Tivolier, en religion sœur Thérèse, qui compte quarante-cinq ans de services et trente-deux campagnes. »

## Tirages Financiers

Ville de Paris 1871. — Il a été extrait de la roue 88 numéros qui ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 348 976 gagne 100,000 fr.

Les numéros 4,249,494 — 290,595 gagnent chacun 50,000 fr.

Les numéros 995,539 — 763,134 — 956,403 — 361,347 — 4,264,403 — 343,761 — 758,745

## LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Ces paroles ramenèrent Jean au sentiment de ses devoirs. Il chassa l'exaltation douloureuse qui s'était emparée de ses sens.

— Et je me dis chrétien ? murmura-t-il, et j'oublie que mon frère va paraître bientôt devant le Juge éternel.

— Olivier, reprit-il à haute voix en revenant au malade, Olivier, repens-toi.

— A quoi bon ? répondit le jeune homme d'un air sombre. Je suis damné.

— Olivier, ne parle pas ainsi, repens-toi.

— Je ne puis pas expier mon crime, je n'en ai plus le temps. L'enfer est là.

— Prie.

— Je ne sais pas faire.

— As-tu tout à fait oublié les prières que notre mère nous faisait réciter sur ses genoux, alors que nous étions petits ?

— J'ai oublié.

— Prie avec moi.

— Avec toi ?...

entendre parler d'elle ; il faut penser à ton âme, Olivier ; te voilà en paix avec moi, sois-le de même avec Dieu. Veux-tu que le prêtre vienne ?

— Oui, dit enfin Olivier, touché de la grandeur de ce caractère. Tu es bon toi, Jean, et tu es pieux ; je ne veux pas te causer une nouvelle peine en mourant comme un réprouvé.

Lorsque la nuit fit place à l'aurore, Olivier Dargal expira, mais doucement, réconcilié avec son frère et avec le ciel : il devait cela à Jean ; le noble jeune homme l'avait exhorté si éloquemment à bien mourir ! et, plus encore peut-être, à Mikaëla, cet ange de bonté qui, de là-haut, regardait d'un œil attendri le criminel repentant et les deux pauvres victimes.

### XII

Octobre, novembre, ont passé ; on est à la moitié de décembre.

Jean Dargal porte le deuil ; son frère est mort, et le jeune docteur est revenu de Paris après la cérémonie funèbre, presque aussi pâle que l'était Olivier à l'heure du dernier soupir.

Il est de retour à Marseille, mais il n'a

pas repris ses occupations habituelles ; ses pauvres et ses malades attendent en vain sa visite.

Ceux qui voient les ravages que ce dernier séjour à Paris a empreints sur son visage se disent, étonnés :

— Est-il possible que ce mauvais sujet d'Olivier lui tint si fort au cœur ? Voilà le docteur tout changé depuis la mort de son frère.

Il est, cependant, un autre deuil que Jean Dargal porte au plus profond de son âme et qui ne se voit pas : le deuil de son bonheur et de sa plus chère affection.

Et puis, il a à accomplir une œuvre qui ne souffre pas de retard, une œuvre de justice et de réparation.

Un matin que Mme de Murière chauffait ses pieds aristocratiques sur les chenets dorés de son boudoir, tandis qu'au dehors le mistral soufflait, comme pour narguer le soleil qui riait dans un ciel de saphir, elle vit entrer Jean Dargal et fut frappée de son changement physique.

— Qu'y a-t-il ? dit-elle en lui tendant la main ; vous paraissez tout agité.

— Je viens vous supplier, répondit-il, et

# Chronique Locale

## ET DE L'OUEST

### MÉRITE AGRICOLE

Le *Journal officiel* a enregistré les nominations suivantes au grade de chevalier du Mérite agricole :

M. Perrault, président du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur ;

M. Morin, professeur d'agriculture ;

M. Pottier, commissaire général de l'Exposition de Saumur, vice-président du Comice agricole (nomination annoncée hier en dernières nouvelles) ;

M. Herpin, maire de Chinon, président du Comice agricole de Chinon.

### HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 22 janvier 1892

A midi : 2<sup>m</sup> 40.

Nous rappelons le 2<sup>e</sup> Concert d'hiver de la *Musique Municipale* qui a lieu ce soir au Théâtre.

### Théâtre de Saumur

Eh bien ! est-il assez complet le succès !... La direction doit maintenant se trouver heureuse d'avoir mis si bien dans le mille !

C'était inévitable, cette création de *Miss Hélyett*, avec les artistes d'opérette que nous possédons. Les dix représentations à Angers, les deux représentations à Saumur seront-elles suffisantes ? Nous ne le croyons pas. Si la deuxième sur notre scène ne répond pas aux besoins, nous pensons que la direction ne reculera pas devant une troisième ; car il y a nombre de gens qui ont fait volte-face lundi dernier, et si ceux-là ne veulent pas se trouver dans le même cas, ils n'auront qu'à se presser...

Notre embarras devient aussi grand, pour parler de cette œuvre, que celui de la petite Hélyett pour narrer son accident. Mais nous constaterons en deux mots que M. Maxime Boucheron est sorti du cadre ordinaire des livrets d'opérettes. Pas de ces princes charmants épousant des bergères, ni de ces trivialités assaisonnées de calembours plus ou moins heureux ; mais des situations vraisemblables, dans un milieu vécu. Si parfois elles sont un peu... court vêtues, tout y est arrangé d'une façon si spirituelle que la critique n'a aucune prise.

La partie musicale est charmante, et malgré les reminiscences de la *Mascotte* et du *Grand-*

*Mogol*, cette partition d'Audran est peut-être plus sobre de bruit que ses devancières. A part les coups de trombonne du 4<sup>e</sup> acte pour le *chahut* cosmopolite, les mélodies ravissantes abondent et le rythme de valse domine. Y a-t-il rien de plus original et de plus gracieux que le cantique de miss Hélyett, le duo du portrait et le trio des Espagnoles et du toréador ? L'orchestration est aussi très soignée, et nous avons remarqué des chants de violoncelle et de flûte que n'auraient pas désavoués des maîtres.

Si nous passons à l'interprétation, nous dirons de suite que, de l'aveu de dilettantes indiscutables, elle vaut celle de Paris. L'orchestre est certainement supérieur à celui des Bouffes, surtout sous l'habile direction de M. David, et si M<sup>me</sup> Sauvaget n'atteint pas les hauteurs artistiques de la créatrice, M<sup>me</sup> Duhamel, elle y confine très heureusement. Quoi qu'il en soit, notre gentille dugazon a su plaire à tous, même à ceux qui avaient applaudi l'artiste des Bouffes. M<sup>me</sup> Authié, étourdissante de verve, est une senora irascible plus que nature ; il est vrai que ses charmes puissants et ses déhanchements vainqueurs sont là absolument de circonstance. La voix encore fraîche et si bien conduite fait regretter qu'elle se soit mis si vite au rang des duègues.

M<sup>me</sup> Portelier, dans son rôle de Manuela, n'est pas la mieux partagée. Reléguée au troisième plan, elle a su tirer le meilleur parti de son rôle d'amoureuse en peine, et, dans le si charmant trio avec Puycardas et la senora, elle a partagé les applaudissements d'une salle absolument grisée d'enthousiasme.

Les autres moindres rôles de femmes sont très bien tenus, soit par des choristes, soit par des artistes de la troupe de comédie. Norette (M<sup>me</sup> Théo-Léon) a eu les honneurs du bis pour son solo de... j'allais dire de *flûtes* : mais non, au contraire !...

Le côté masculin n'est pas moins remarquable. M. Brun est un Puycardas des mieux doués ; il joue et chante de mieux en mieux. Quant à M. Vautier (Paul Landrin), c'est toujours cet élégant chanteur dont chaque note coule avec tant de facilité et de douceur qu'on trouve toujours trop court les morceaux qu'il chante. Son duo de l'album avec M. Beaumont a fait sensation et est toujours redemandé. Et puis, savez-vous, petite Hélyett, c'est un bel homme ce M. Vautier !

M. Leprin n'est pas assez Américain, ce nous semble. Par contre, M. Bisson l'est complètement. Il est d'un flegme réussi.

M. Allain a brossé pour la circonstance des décors parfaits d'exactitude, et la mise en scène, très soignée, a apporté un cadre charmant aux tableaux si bien présentés par M. David. Celui-ci en recueillera, nous en sommes convaincu, quelques avantages.

A lundi, pour la seconde de *Miss Hélyett*.  
Nemo.

### CE QUE COUTE UN DÉLIT DE PÊCHE

Veut-on savoir à combien s'élève la « note à payer » par un malheureux pêcheur condamné à 5 fr. d'amende pour délit de pêche, avec ou sans application de la loi Béranger ?

Si le bénéfice de cette loi n'est pas accordé au délinquant, ce dernier paiera, frais judiciaires et amende compris, la somme de 41 fr. 92.

Avec le bénéfice de la loi Béranger, le total ne diminue pas sensiblement. On fait remise au pêcheur *pêché* de l'amende et du double-décime et demi, soit 6 fr. 25, mais il reste à sa charge l'autre partie de la « note », la plus forte, celle concernant les frais, qui s'élève à la somme de 35 fr. 67. (*Patriote.*)

**Bourgueil.** — Pendant les trois mois que l'influenza a régné à Bourgueil et dans les environs, plus du tiers de la population a été éprouvé. Dans beaucoup de cas, la maladie s'est compliquée de bronchite et de pneumonie, principalement chez les vieillards, parmi lesquels elle a fait beaucoup de victimes. Les deux communes de Bourgueil et de la Chapelle-sur-Loire ont particulièrement souffert. Il faut aussi reconnaître que dans plusieurs cas les décès sont survenus à la suite d'imprudences commises par les malades.

### LE PRYTanÉE DE LA FLÈCHE

On a définitivement renoué à créer un second Prytanée militaire pour les fils d'officiers. L'établissement de La Flèche sera simplement augmenté de bâtiments neufs, construits à l'aide de 650,000 francs, mis à la disposition du service du génie par le Conseil général de la Sarthe et la municipalité de La Flèche.

L'effectif de La Flèche sera porté de 500 à 850 élèves.

### MORT SUBITE D'UN INSTITUTEUR

Le 15 janvier dernier, M. Louis-Victor Rochais, instituteur à Neuvy, arrondissement de Cholet, se rendait du domicile de son frère, demeurant à Maulévrier, à la gare de cette localité pour prendre le train de Neuvy. A la sortie du bourg, il s'affaissa soudain. Lorsqu'on le releva, il avait cessé de vivre.

Ce décès subit a été attribué à une congestion pulmonaire.

Le défunt était âgé de soixante-sept ans.

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 24 janvier 1892, à 1 h. 1/2,  
407<sup>e</sup> Concert populaire

Avec le concours de M. VINCENT D'INDY, compositeur.

#### Programme

1. Marche d'*Athalie* (Mendelssohn).
2. *Wallenstein*, trilogie d'après le drame de Schiller, musique de Vincent d'Indy : I. Le camp de Wallenstein ; II. Max et Thécla (les Piccolomini), 1<sup>re</sup> audition ; III. La mort de Wallenstein, 1<sup>re</sup> audition, dirigé par l'auteur.
3. *Symphonie (La Surprise)*, extraits ; A Andante ; B Finale (Haydn).

refusant le siège qu'elle lui désignait, je viens vous supplier de me laisser voir Mlle Gaétane.

— Gaétane ? mais il y a longtemps qu'elle n'est plus ici.

— Plus ici ? répéta le jeune homme avec stupeur.

— Eh ! oui, la maison est assez triste, allez ! C'est depuis que nous avons quitté Sainte-Marguerite pour rentrer à la ville. Prise d'une insurmontable mélancolie qui menaçait de dégénérer en consommation, elle a voulu vivre seule comme autrefois. Il a fallu céder.

— Et elle est retournée à l'Estaque ?

— Non, pas à l'Estaque.

— Où, alors ?

Mme de Murière ne répondit pas.

— Dites-moi où elle se cache, je vous en conjure, fit Dargal avec une telle angoisse que Jeanne de Murière se sentit ébranlée.

Cependant elle répondit :

— Ceci est mon secret.

— Elle vous a donc fait jurer de le taire, même à moi ?

— Surtout à vous, répondit-elle cruellement.

— C'est que vous ne savez pas..., il faut absolument que je la voie, que je lui demande

pardon.

— Ah ! pensa l'excellente femme, c'est donc cela, il y a eu quelque chose entre eux que Gaétane ne m'a pas dit, et c'est lui qui a eu tort.

« Je savais bien, reprit-elle tout haut, que vous lui aviez fait quelque peine ; depuis la dernière fois que vous êtes venu, elle était si triste, et elle devenait si pâle chaque fois qu'on prononçait votre nom devant elle !

— Vous ne voyez donc pas que vous me torturez, Madame, dit Dargal, plus agité que jamais. Ce n'est pas moi qui suis coupable, mais je suis responsable de la faute d'un autre. J'ai de graves torts à réparer envers Mlle de Saint-Maur, mais ces torts ne sont pas les miens. Laissez-moi la revoir, si vous ne voulez pas que je meure de chagrin.

— Pauvre Gaétane ! fit Mme de Murière, qui était mélancolique depuis qu'elle avait perdu sa compagne. Quelle lugubre jeunesse ! Quelle sombre vie pour une enfant de vingt-deux ans ! Et c'est pourtant votre ouvrage, docteur !

— Mon ouvrage ? Mais je vous répète que non, Madame ; je suis, comme elle, victime de la faute d'un autre ; il y a eu un misérable

(que Dieu lui pardonne aujourd'hui qu'il n'est plus !) qui nous a brisés tous les deux. Oh ! si vous saviez comme je l'aime, cette enfant qui m'a donné les seuls jours heureux que j'aie eus en ma vie ! Dites-moi où elle est ? A Paris ?

— Non.

— Où, alors ? fit Dargal, pressant son front avec désespoir.

Elle ne lui répondit pas.

— Adieu, Madame, dit-il d'une voix morne, vous ne savez pas le mal que vous allez causer.

Il salua et se dirigea vers la porte ; Mme de Murière le suivait des yeux dans la glace, et son cœur s'amollit en voyant rouler deux larmes sur ce mâle visage.

— Écoutez, dit-elle enfin.

Il bondit jusqu'à elle.

— Vous me jurez de ne pas l'attrister davantage ?

— Je donnerais tout mon sang pour la voir sourire.

— Eh bien ! vous ne devinez pas où elle peut bien se cacher ? Elle ne vous a donc jamais parlé d'une pauvre petite demeure où elle a vécu avant la mort de Mikaëla ?

Ce fut un éclair.

(A suivre.)

4. *Tableaux de voyage* (suite composée pour l'Association artistique d'Angers), n<sup>o</sup> 1, 2, 3, En marche ; n<sup>o</sup> 3, Le Glas ; n<sup>o</sup> 4, Lac vert ; n<sup>o</sup> 5, La Poste ; n<sup>o</sup> 6, Le Rêve (inédit, 1<sup>re</sup> audition), dirigé par l'auteur.

5. Ouverture de *Cléopâtre*, 1<sup>re</sup> audition en province (Mancinelli).  
L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 janvier 1892.

La Bourse paraît moins rassurée qu'hier sur les suites de l'incident Constans-Laur, et malgré la mesure prise par la Banque d'Angleterre qui a baissé à 3 le taux de son escompte, l'ensemble de la cote est un peu plus faible qu'hier. Le 3 0/0 ancien est en léger recul à 95.32, le nouveau à 94.47. Le 4 1/2 est très bien tenu à 105.87.

La Rente Italienne reste ferme conservant le cours rond de 90 fr.

L'Extérieure est à 63 5/32. Le 3 0/0 Portugais fait une nouvelle chute perdant plus d'un point 1/2 à 27 1/2. Le Nouveau Russe est à 76 5/16 et l'Orient à 64.

Les sociétés de crédit, malgré ces dispositions moins favorables du marché, ont une tenue ferme. La Banque de Paris est à 673 ; le Crédit Lyonnais à 802 ; la Société Générale à 475 et le Crédit Mobilier à 152. Le Crédit Foncier cote 4,213 après 4,247. Le Comptoir d'Escompte perd encore 2 fr. à 510 et la Banque d'Escompte tombe à 370 fr.

A propos de l'émission des 120,000 obligations de 500 fr. 30/0 des Chemins de fer Economiques ottomans de Syrie, il est intéressant de faire remarquer que ces titres émis à 295 fr. rapporteront 5.18 0/0, alors que les titres similaires des Compagnies secondaires françaises et ceux des Compagnies étrangères rapportent moins de 4 0/0.

En banque, les valeurs minières sont en légère reprise ; la Morena finit à 108.75 et le Champ d'Or cote 60 fr. ex-coupon.

Les actions des Voies ferrées Economiques accentuent leur mouvement de hausse à 532.50.

### GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 23 janvier, *L'AFRICAIN*, grand opéra en 5 actes et 6 tableaux, musique de Meyerbeer.

Dimanche 24 janvier : *La Favorite*, grand opéra en 5 actes ; *La Fille du Tambour-Major*, opérette en 3 actes et 4 tableaux.

### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 25 Janvier 1892

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

2<sup>e</sup> Représentation du succès sans précédent

## MISS HÉLYETT

Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime BOUCHERON, musique d'AUDRAN.

Au 2<sup>e</sup> acte, *Le Parc et le Casino*, décor nouveau peint par M. Allain.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat.  
Méfiez-vous des contrefaçons !

### MARCHÉS

DOUÉ, 18 janvier

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 49 50. — Seigle, l'hect. de 75 kil., 44 à 44 50. — Orge, l'hect. de 65 kil., 44 fr. — Avoines, l'hect. de 50 kil., 8 à 8 25. — Pommes de terre, le double-déc., » 70. — Foin, la charretée de 4,050 kil., 400 à 410 fr. — Paille, 40 fr. — Volailles, le couple, 2 55 à 4 fr. — Œufs, la douzaine, » 90. — Beurres, le demi-kil., 1 35. — Petits vins blancs des environs, barrique de 230 litres, 60 à 70 fr. — Petits vins rouges, 30 à 35 fr.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

## P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**  
4<sup>e</sup> UNE  
**JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située à Saint-Florent, route du  
Pont-Fouchard,

Comprenant maison d'habitation,  
jardin, clos de vigne, et cave d'une  
superficie de 4 hectare 98 ares.

Au gré des amateurs, cette prop-  
riété pourra être vendue par lots.

2<sup>e</sup> LES BASSES-VIGNES, au  
même lieu, de l'autre côté de la  
route, vigne et pré, contenant 86  
ares 40 centiares.

3<sup>e</sup> Et 58 ares 60 centiares de  
vigne, au même lieu.

S'adresser, pour traiter, au no-  
taire. (28)

**A VENDRE**  
**Maison avec beau Jardin**

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue  
du Temple.

**A VENDRE**  
**Jument bale, 5 ans, très  
douce. Se monte et s'attèle.**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour le 24 Juin prochain 1892  
**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à  
deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue  
de Bordeaux, n<sup>o</sup> 60. (610)

**A LOUER**  
DE SUITE  
**GRAND MAGASIN**  
et Grande Cave.

S'adresser à M. CHATAIN, mar-  
chand de bois, rue Saint-Nicolas.

**A LOUER**  
Pour le 24 juin prochain,

**Une Remise et une Écurie**

Situées sur le chemin de la Boire  
Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Présentement,

Un beau rez-de-chaussée, com-  
posée de cinq pièces, et Jeux belles  
pièces et un cabinet au premier  
étage, avec jolis petits parterres.  
Le tout dépendant d'une maison à  
Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu,  
n<sup>o</sup> 27.

S'adresser, pour traiter, à M.  
GUSTAVE LEROY, propriétaire, à  
Saumur, même rue, n<sup>o</sup> 29.

A Louer Présentement  
**MAISON**

Avec Remise et Écurie

15, Rue du Temple.

S'adresser à M. MESNET,  
18, rue Bodin.

**MAISON A LOUER**

Rue de la Chouetterie, n<sup>o</sup> 4.

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A CÉDER**

Pour cause de décès

**Magasin de bois du Nord  
et du Pays**

Ancienne maison bien connue dans  
la contrée et jouissant d'une  
bonne clientèle.

**A céder également**

Fabrique d'agrafes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. —  
Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Ni-  
colas, Saumur.

**A céder de suite**  
**ATELIER DE FORGERON**

BERRURIER ET TAILLANDIER

A Villebernier.

S'adresser à M. CONSTANT, qui  
l'exploite, à Villebernier.

**A CÉDER**  
Magasin d'Épicerie et de Mercerie  
et Buvette.  
Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre  
**UN PIANO A QUEUE PLEYEL**  
Entièrement neuf.  
S'adresser au bureau du journal.

**Épicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT ET FILS**

Fromages Extra		Choucroute.....1/2 kil.		0.20
Camembert (double-crème)...	0.80	Saucisses fumées.....2 pour	0.25	
Ferté.....	0.65	Poitrine fumée.....1/2 kil.	1.50	
Petit Brie.....	0.45	Jambon désossé.....	1.80	
Gruyère extra.....1/2 kil.	0.90	Saucisson de Lyon.....	3.50	
Emmenthal.....	1.20			
Hollande.....	1.20	<b>Pâtés de Foies gras truffés</b>		
Roquefort.....	1.60	de Strasbourg et de Ruffec		
Port Salut.....	1.50	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.		
Brie (véritable).....	1.40	<b>Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,</b>		
Munster.....la boîte	2.50	Grives, Perdreaux, Lievres.		

**CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

**SAUMUR**

**SAMEDI 23 Janvier 1892**

**OUVERTURE**

N<sup>o</sup> 20, Rue de la Tonnelle, N<sup>o</sup> 20

**D'UNE GRANDE VENTE**

DE

**LINGE & LINGERIE Confectionnée**

**NOMBREUSES OCCASIONS — BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL**

Quelques jours de **VENTE** seulement.

**Pianos, Musique, Instruments**

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

**PILLET-BERSOULLÉ**

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

**ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS**

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

**INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE**  
de toutes sortes

La maison **GARANTIT** toutes les réparations dont  
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons.  
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

**Vente - Échange - Accord - Réparation**  
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion  
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu  
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins  
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JANVIER**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0 .....	95 40	ACTIONS		Nord .....	1875 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	396 —
3 0/0 1891 .....	94 45	Banque de France .....	4400 —	Orléans .....	1530 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	484 —
3 0/0 amortissable .....	96 50	Banque d'Escompte .....	377 50	Ouest .....	1000 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	480 —
4 1/2 1883 .....	105 85	Comptoir national d'Escompte .....	515 —	Compagnie parisienne du Gaz .....	1135 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	479 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier .....	1222 50	Transatlantique .....	560 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	418 50
Oblig. 1855-60 3 0/0 .....	553 75	Crédit Industriel et Commercial .....	570 —	Canal de Panama .....	22 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	474 —
— 1865 4 0/0 .....	534 —	Suez .....	2670 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0 .....	421 50	Autrichien 4 0/0 or .....		96 45	Est 3 0/0 anc. r. à 500 .....	649 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500 .....
— 1871 3 0/0 .....	409 —	Dette d'Égypte 6 0/0 .....		482 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 .....	630 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 .....
— 1875 4 0/0 .....	531 50	Extérieur 4 0/0 .....		63 20	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 .....	—	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 .....
— 1876 4 0/0 .....	532 —	Hongrie 4 0/0 or .....		92 10	Nord 3 0/0 r. à 500 .....	446 —	Nord 3 0/0 r. à 500 .....
— 1886 3 0/0 .....	396 —	Italie 5 0/0 .....		1185 —	Orléans 3 0/0 r. à 500 .....	—	Orléans 3 0/0 r. à 500 .....
Bons de liquidation .....		Paris-Lyon-Méditerranée .....		1185 —	—	—	—
		Midi .....		1265 —	Portugal 4 1/2 1888 .....		187 50

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,